

**Présentation**  
**PROJET COLLÈGE LETENDRE**  
QUESTIONS/COMMENTAIRES  
28 mars 2023

QUESTIONS/COMMENTAIRES le soir même	
1.	Dans le projet c'est bel et bien le trou numéro 15 que l'on voit dans le bas du projet? Anciennement, vous mentionnez qu'il y avait une station de pompage en aval de ce trou pour pomper des eaux ferreuses en amont du trou, est-ce que cette station est toujours en service et fonctionnelle?
2.	Est-ce que le propriétaire de la résidence en bordure de Bousquet et qui semble posséder un hélicoptère est affilié au Collège ou sur une propriété du Collège?
3.	Quelle est l'ampleur du projet, est-ce qu'il s'agit d'un collège secondaire régulier privé, d'un collège international ou d'un phasage qui consiste en un collège régulier en premier suivi d'une deuxième phase pour le volet international?
4.	Quelle est la distance entre le domaine St-Bernard et le bâtiment du Collège?
5.	Serait-il possible de faire le chemin d'accès par le Chemin Saint-Bernard, ou le chemin Bellevue ou le chemin Bousquet?
6.	Le lac Ouimet doit avoir une attention particulière dans le projet, car il est à proximité du chemin Bousquet qui se retrouve dans son bassin versant. Son état de santé doit être considéré.
7.	Le trou numéro 15 du projet se retrouve-t-il dans le bassin versant du lac Ouimet?
8.	La servitude de sentier dont vous parlez, inclut-elle des servitudes sur les terrains que vous avez nouvellement achetés de M. Brisebois.
9.	Le chemin d'accès de votre projet passe en plein cœur d'un secteur développé sur le chemin de l'Albatros et cela viendra apporter du «trafic» dans le secteur?
10.	Savez-vous pour quelle raison le voisin, M. Brisebois a abandonné son projet pour vendre son terrain au Collège? Il doit y avoir des complexités ou contraintes sur ce terrain?
11.	Quelle est la différence entre les couleurs des milieux humides sur la carte que vous présentez, il semble y avoir différents tons de bleu?

12.	Donc puisque votre projet dispose de 3 étages maximum, vous considérez que cette hauteur sera sous la hauteur de la cime des arbres?
13.	Les bâtiments proposés ont-ils des toits plats?
14.	Avez-vous pensé à contrôler la pollution lumineuse dans votre projet?
15.	Avez-vous visité le site pendant une journée par exemple du mois de septembre ou pendant le temps des couleurs? Le site devait être rempli de gens dans les sentiers?
16.	Le projet est une surprise pour nous. Lors de l'achat des unités au PURE, on ne nous parlait pas de ce projet. Nous avons acheté la quiétude à cet endroit. On retrouve dans le secteur des vélos, des voiturettes de golf, des traîneaux à chiens et autres. Je crois que le terrain choisi pour le projet du Collège n'est malheureusement pas propice à ce type de projet.
17.	J'aimerais noter que je seconde le dernier commentaire et que bien que le projet soit un beau projet il apporte son lot d'affluence.
18.	On parle d'autobus, de parents et de professeurs qui emprunteront le chemin de l'Albatros pour se rendre au Collège. Il est important de noter que nous sommes contre la modification de la réglementation demandée pour ce projet à la ville.
19.	Quel est l'objet de la dérogation ou de la modification réglementaire?
20.	La réglementation qui exige une distance de 30m par rapport aux cours d'eau intermittents est basée sur des études et plusieurs autres villes suivent le pas et adoptent des normes similaires. Avec le temps, il est normal de voir la réglementation devenir plus exigeante et plus protectrice. Il y a d'importantes raisons de conserver cette norme de 30m.
21.	Donc, si je comprends bien, le projet aura deux phases, donc deux chantiers de 3 ans, puis ensuite de 2 ans?
22.	C'est une école privée et vous mentionnez qu'il y aura des autobus jaunes? J'en doute?
23.	Quel est le nombre d'élèves prévu?
24.	Quel est le nombre de véhicules prévus par jour sur le chemin?
25.	Dans les collèges semblables par exemple le Collège Letendre de Laval, il y a beaucoup de va-et-vient des parents pour les enfants et peu de transport scolaire en bus.
26.	Il y aura beaucoup de va-et-vient sur le site.
27.	Je parle pour le Conseil d'administration du projet Pure sur le chemin de l'Albatros et les études environnementales sont intéressantes, mais il semble manquer de précision sur l'affluence et sur l'impact, une analyse d'impact par exemple serait nécessaire. Les options par le domaine St-Bernard et par le chemin Bellevue ne semblent pas impossibles. Il y

	aurait lieu d'approfondir d'autres options pour le projet. Il serait intéressant de profiter de la symbiose entre le projet et la vocation éducative du Domaine St-Bernard et donc d'utiliser une partie de son chemin peut-être.
28.	On dirait que des accès par St-Bernard par exemple présentent moins de contraintes en termes de cours d'eau et de citoyens.
29.	Je suis personnellement enseignante et le projet est un beau projet. Quand on parlait du projet de Vivo au lac Ouimet avec un nombre important de nouveaux logements. Il faut tenter de trouver un compromis pour que le projet du Collège puisse se réaliser pour bonifier l'éducation à Mont-Tremblant.
30.	Est-ce qu'on peut avoir un mécanisme pour la réalisation d'une cellule de gestion de crise qui pourra régler les conflits avec les voisins. Il y aura des problèmes de cohabitation et il faudrait prévoir ceci.
31.	Possiblement que vous pourriez faire deux accès, mais à sens unique, l'un pour entrer et l'autre pour sortir du site.
32.	Pour la modification réglementaire, est-ce qu'il faut obtenir des signatures ou pétitions des gens?
33.	Quelle est l'ampleur des travaux sur le chemin Bousquet?
34.	Nous avons des enfants et dans le secteur il n'y aura pas que des problèmes avec le bruit, mais aussi des problèmes de circulation.
35.	Vous avez mentionné que l'accès au lac Ouimet était important. Quelle est l'importance de cet accès dans votre programme scolaire?
36.	Où se retrouve l'accès au lac Ouimet? Est-ce que c'est au même endroit que les gens du projet sur le chemin Bellevue?
37.	Pouvez-vous nous montrer où se trouve l'accès au Lac? Est-ce que vous envisagez des travaux du terrain étroit où il se retrouve ou des modifications sur ce terrain?
38.	Sur les plans, on voit des bâtiments, est-ce qu'il y en aurait d'autres que les deux, présentés?
39.	Vous mentionnez avoir regroupé 3 collèges en faillites pour les regrouper à Mont-Tremblant. S'il avait des difficultés financières, vont-ils pouvoir fonctionner ici?
40.	Avec la situation économique actuelle, le financement est-il ficelé?
41.	J'ai des amis qui ont des enfants qui skient ici, mais qui n'ont pas d'école à proximité. Je crois que c'est une opportunité pour cette clientèle et pour, par exemple, une école avec du ski ou des sports.
42.	Est-ce que le collège desservira vraiment les gens locaux? Ce ne sera pas plutôt pour les villégiateurs ou les gens de l'extérieur?

43.	Combien de place sera réservée pour les locaux et les internationaux pour les étudiants?
44.	Il y aurait eu dans le passé une étude de faisabilité pour le prolongement du chemin de l'Albatros, en partie payée par la Ville. Il serait intéressant de pouvoir consulter cette étude. Il semble qu'il n'est pas possible de la consulter via la loi de l'accès à l'information, car il y aurait une objection du promoteur qui l'avait commandé à l'époque.
45.	Quel est l'avantage pour Alterra de voir un chemin s'installer sur les terrains à travers des trous du terrain de golf? Est-ce qu'il fera de nouvelles constructions en bordure de ce nouveau chemin et possibles grâce à ce nouveau chemin?
46.	Entre le 16 <sup>e</sup> et le 17 <sup>e</sup> trou de golf, on voit le chemin passer, mais il y a déjà des chemins de voitures de golf à cet endroit. Est-ce qu'il y aura un croisement ou un viaduc?
47.	Je suis résident du chemin Bousquet. Je pense que le chemin pourrait être élargi à cet endroit, mais je me questionne sur les pentes qui semblent trop fortes pour un chemin là.
48.	Anciennement, l'accès au chemin Bousquet était limité par une clôture ou barrière. Est-ce que ce sera le cas pour le prolongement prévu dans le projet?
49.	Comment est-ce qu'un chemin secondaire demandé par la MRC peut-il ne pas répondre aux mêmes normes qu'une rue?
50.	Avez-vous un autre site, une autre option pour le chemin principal présenté ici sur le chemin de l'Albatros?
51.	(Traduit de l'anglais) Quand j'ai acheté la propriété sur le coin du chemin de l'Albatros dans le projet PURE, le projet d'école a été mentionné rapidement par le vendeur, mais il ne semblait pas un projet sérieux. Nous avons discuté avec le département de l'urbanisme à la Ville et on nous mentionnait qu'il s'agissait d'un vieux projet qui amassait la poussière. Maintenant, nous voyons un projet qui semble se concrétiser. Il y aura un problème de cohabitation évident avec les gens du chemin de l'Albatros et un impact aussi sur les valeurs des propriétés qui avec le nouveau rôle viennent d'augmenter justement. Une indemnisation devrait être prévue.
52.	Sur le chemin de l'Albatros, doit-on élargir le rond-point, serait-il conservé, est-ce qu'il y aurait des aménagements de prévus à l'intersection avec la montée Ryan?
53.	Est-ce que le groupe Farand est propriétaire de terrains à proximité du projet ou des terrains voisins du projet du Collège?
54.	Nos 39 habitations et environ 130 résidents sur le chemin de l'Albatros avons intérêt à ce que le chemin d'accès principal soit déplacé sur le chemin Bousquet.

Fin de la séance d'information à 21h06

## Commentaires WEB reçu après la soirée

- |    |   |
|----|---|
| 1. | <p>Ce projet est inacceptable - autant sur l'effet néfaste d'un projet de cette envergure sur l'environnement que sur les impacts négatifs que ce projet aura sur le Projet Pure. La valeur du projet en sera affectée de façon importante négativement et apportera un lot important de circulation. L'accès et les dommages causeront un préjudice qui affectera la liquidité de nos actifs. Je suis contre ce projet.</p>  |
| 2. | <p>Nous avons acheté [REDACTED] au Projet Pure Tremblant et nous faisons donc partie des 40 copropriétaires habitant sur la rue de l'Oiselet et sur la rue de l'Académie.</p> <p>J'ai participé à la réunion d'information du 28 mars dernier durant lequel le promoteur M. Legault (qui ne voulait pas se décrire comme tel au départ afin d'essayer de nous présenter son projet comme un «Organisme à but non-lucratif») a tenté de nous bernier en présentant un projet de Collège International de grande envergure alors qu'en fait, il a dû finalement clarifier les choses: C'est avant tout pour obtenir l'aval de la Ville de Mont-Tremblant que le projet est présenté comme un Collège international avec pensionnat alors qu'en réalité, c'est le Collège de Val Morin (un établissement secondaire régulier) qui s'implanterait en Phase 1. Aussi, nous sommes convaincus que le projet de Collège Phase 1 et Phase 2 ne s'arrêteront pas là une fois qu'une route serait construite: Il est fort à parier que les intentions des promoteurs (groupe Alterra, M. Patrice Brisebois et M. Legault) seront de tirer parti de cette route en construisant d'autres immeubles de type condo ou maison de ville (tel que déjà discuté dans le passé) sur ces acres de terrain en montagne. Nous nous opposons à ce que la Ville de Mont-Tremblant accorde une modification au règlement d'urbanisme qui viserait à réduire la distance entre un chemin (et des bâtiments) et un cours d'eau intermittent de 30m à 10m ou 15m et ce, pour un projet immobilier qui vise à détruire un milieu naturel. Procéder à une telle modification créerait un précédent au sein de notre communauté de villégiature et nous ramènerait plusieurs années en arrière.</p> <p>La grande majorité des citoyens participant à la réunion du 28 mars ont bien démontré toutes les incongruités, les inconvénients et les nombreuses conséquences malheureuses qu'aurait un tel projet sur le terrain projeté autant durant tout le temps que dureraient les travaux, mais aussi, bien sûr, une fois le tout implanté:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Risques d'entraves majeures sur la montée Ryan et sur la rue Labelle;</li><li>• Sécurité des nombreux piétons, baigneurs se rendant à notre piscine privée, cyclistes, skieurs, voiturettes de golf, navette, traîneaux à chien, véhicules d'entretien ...;</li><li>• Augmentation des déversements et de la dégradation des eaux du lac Ouimet;</li><li>• Perte de quiétude et de tranquillité avec une route qui scinderait notre projet en deux (2);</li><li>• Haut niveau de pollution lumineuse et sonore durant les travaux et après;</li><li>• Impact environnemental qui détruirait un terrain rempli de ruisseaux, de sources naturelles, de petits affluents, d'immenses crevasses, de grands rochers, d'arbres matures rares qui permettent à une faune sauvage des plus diversifiées d'y vivre (renards, oiseaux de proie, chevreuils, coyotes, dindons, lièvres et de nombreux autres). Par ailleurs, les nouveaux rôles d'évaluation foncière nous ont été envoyés il y a peu de temps et nous avons constaté l'augmentation considérable par rapport à la dernière évaluation. Il serait important que la Ville réalise que l'augmentation de la valeur de nos propriétés au Projet Pure est entre autres, directement reliés à la tranquillité de la nature avoisinante, la sécurité de notre petit quartier, la facilité d'accès aux sentiers de marche, vélo, ski de fond, etc...</li></ul> |

	<p>De plus, certains copropriétaires qui ont acheté depuis moins d'un (1) an l'ont fait sans avoir du tout été avisés de ce projet et ont donc payé le prix fort pour leur propriété.</p> <p>En tant que citoyen de Mont-Tremblant, nous espérons que nos voix seront entendues et que nous pourrions compter sur nos élus pour que de graves erreurs soient évitées pour nous et nos générations futures.</p>
3.	<p>Bonjour,</p> <p>Étant donné que le projet repose sur une clientèle internationale, quels sont les bénéfices pour les citoyens de Mont-Tremblant de faire une dérogation environnementale pour des étudiants étrangers. Donc, nous allons enlever des sentiers (portion Villa Bellevue et Gaie-Bleu) utilisés par les citoyens pour faire une route, limiter l'accès à la nature, afin de faire profiter des étudiants de l'extérieur du Québec et Canada.</p> <p>Vous mentionnez les valeurs environnementales que vous espérez donner à vos étudiants, par quelle mesure aller vous compenser la réduction majeure des puits de carbone induits par les 2 routes qui seront aménagées et la construction des bâtiments ? SVP nous communiquer la portion de CO<sub>2</sub> annuel qui devra être compensée dans la région (combien d'arbres seront abattus ? De plus quels sont les mammifères qui seront affectés ?) Le chemin d'accès Bousquet semble prendre moins d'emprise boisée et de milieu humide, vous n'avez pas mentionné pourquoi il n'est pas envisagé, simplement que Albatros est le seul choix viable.</p> <p>Commentaires pour la Ville de Mont-Tremblant, quel message envoyez-vous sur votre réglementation s'il est si facile de la changer, et ce, dans un but mercantile par lequel vous enlevez un joyau de forêt et qui aura un impact environnemental majeur pour lequel très peu de citoyens pourront se permettre d'envoyer à cette école des jeunes de la région. De plus, l'étude de faisabilité devrait être présentée aux citoyens afin de voir combien d'élèves de la région sur les 500 en feront partie. Combien de véhicules circuleront à l'heure sur ces routes ?</p> <p>Le projet Verbier est un bel exemple de destruction d'accès à la nature, plusieurs sentiers ont été affectés par la construction et l'élargissement de la route. Ces sentiers ne sont pas renouvelables...Collège Letendre ne propose aucun bénéfice environnemental ou de loisirs aux citoyens.</p> <p>Merci</p>
4.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelle est l'entente déjà signée devant notaire pour le terrain de M. Brisebois ?</li> <li>2. Pour quoi avoir signé cette entente avant d'avoir une approbation de zonage pour l'école ?</li> </ol>

	<p>3. Pourquoi modifier un zonage existant, parce que le promoteur a eu le terrain à bas prix et qu'il n'a pas fait les études d'impact avant ? Pourquoi devrions-nous en subir les conséquences ? Et l'argumentaire du collecteur potentiel (route planifiée) ne tient pas la route car elle non plus ne pourrait pas être faite dans le zonage actuel et il n'y a aucun besoin de cette route.</p> <p>4. Les impacts reliés au trafic sur notre développement et sur la montée Ryan sont totalement inacceptables, je ne pense pas que vous allez aimer nous avoir comme voisin si vous continuez dans cette direction sans mesure pour éliminer tout trafic autre que les autobus ? Selon mon expérience, il y aura environ 600 - 1200 autos par jour qui prendront ce chemin. Avez-vous pensé faire un téléphérique au lieu ?</p> <p>5. Pourquoi ne pas installer l'école dans le secteur de Gray Rock ?</p> <p>6. Beaucoup d'étude pour l'environnement et l'eau, mais aucun effort pour les résidents ? Très déçue qu'un tel projet puisse même être considéré par la Ville sans aucune analyse d'impact sur les résidents ?</p> <p>7. Faire la construction sur 2 phases pendant 5 ans est aussi totalement inacceptable pour les impacts des résidents.</p>
5.	<p>(Traduit de l'anglais) Mon mari [REDACTED] et moi avons acheté le [REDACTED] et n'avions aucune connaissance de ce projet potentiel. J'apprécie d'être informée de cette consultation publique bien que je n'aie pas assisté en personne car mon français n'aurait pas été assez bon pour suivre la conversation. J'ai parcouru les diapositives du développeur et écouté la présentation sur le site Web de la Ville. [REDACTED] avons été très déçus d'entendre parler de ce projet proposé car nous pensons qu'il perturbera considérablement notre utilisation actuelle de notre propriété et nous avons de graves préoccupations environnementales au sujet de la proposition. Je voudrais faire la suite remarques et commentaires :</p> <p>1) Les cartes utilisées sur les diapositives 9 à 13 de la présentation sont anciennes et trompeuses. Ils ne montrent pas les 8 condos situés sur la rue de l'Oiselet qui font partie du Pure développement. Était-ce accidentel ou intentionnel pour induire la Ville en erreur dans sa prise de décision ?</p> <p>2) Les images de photographies aériennes utilisées sur les diapositives 16 à 18 de la présentation sont anciennes et trompeuses. Ils ne montrent pas les 8 condos situés rue de l'Oiselet qui font partie du développement Pure. Était-ce accidentel ou intentionnel ? Étant donné que les cartes et les photographies aériennes sont cohérentes, cela me porte à croire que c'était intentionnel.</p> <p>3) Nous habitons au [REDACTED] et [REDACTED] nous séparera essentiellement du reste du développement de manière négative. Il y a de petits enfants à deux pas de chez moi qui cours allègrement à la piscine de la rue de l'Académie tous les jours de l'été. Eux et nous n'aurons plus un accès sûr à la piscine qui fait partie de notre développement Pure.</p> <p>4) En hiver, mais encore plus en été, le cul-de-sac au bout du chemin Albatros est un lieu de rassemblement pour les skieurs de fond, raquetteurs, randonneurs et motards. Avec le prolongement du chemin Albatros, comment vont-ils et comment allons-nous avoir un accès sécuritaire au réseau de sentiers existants ? En été, c'est un centre d'activité constant.</p> <p>5) Nous possédons un chien et il y a très peu d'endroit où promener le chien où nous vivons car de nombreux sentiers ne sont pas disponibles pour la marche (certains étant uniquement à ski ou à vélo). Nous utilisons le chemin Albatros ainsi que la rue de l'Académie pour un endroit tranquille et sécuritaire pour marcher.</p> <p>6) Notre développement est calme jour et nuit et sombre la nuit. Le prolongement du chemin Albatros menace de changer notre mode de vie en augmentant le bruit et la pollution lumineuse. Une étude de circulation a-t-elle été complétée et une signalisation à la montée Ryan sera-t-elle requise ? Une étude de bruit a-t-elle été réalisée pour le développement Pure avec le prolongement du chemin Albatros ? Une évaluation de la pollution lumineuse a-t-elle été réalisée ? Des lampadaires supplémentaires seront-ils nécessaires ?</p>

	<p>7) Il me semble que les promoteurs de ce projet ne suggèrent cet accès que pour pouvoir utiliser une route reconnaissable, montée Ryan, dans leur promotion matérielle. Je ne vois aucune raison pour laquelle ils doivent accéder à leur projet à partir de cette direction. S'il y a une raison, veuillez nous en informer.</p> <p>8) Le promoteur n'a fourni aucune donnée environnementale tangible sur les impacts de la diminution des marges de recul sur les plans d'eau. Ont-ils évalué les terres existantes et de l'eau pour les espèces en péril, si oui, quelles sont les conclusions et comment la diminution de la marge de recul les influencera-t-elle ? Ont-ils évalué si l'un de ces plans d'eau est en amont ?</p> <p>9) Je vois qu'il y a plusieurs ponceaux proposés sous le prolongement proposé du chemin Albatros. Y a-t-il des poissons en train de frayer dans les cours d'eau qui auront maintenant des ponceaux ? Acceptent-ils les ponceaux ou cela perturbera-t-il leur mode de vie ?</p> <p>J'aimerais terminer en disant que nous nous opposons au changement de règlement visant à réduire la distance minimale entre le projet de prolongement du chemin Albatros et des ruisseaux intermittents, de 30 mètres à 10 ou 15 mètres selon la pente de la berge. Au minimum, certaines des études demandées sont nécessaires pour pouvoir prendre une décision éclairée à ce sujet.</p>
6.	<p>Les règles de zonage qui interdisent actuellement la construction à moins de 30 mètres des zones humides sont en place pour protéger l'environnement naturel, y compris la qualité de l'eau et l'habitat de la faune, ainsi que pour prévenir les dommages causés par les inondations ou l'érosion. Autoriser la construction d'une route et d'une école au milieu de notre lotissement constituerait non seulement une violation de ces objectifs de préservation, mais aurait également des répercussions négatives sur notre communauté qui n'ont aucunement été adressées par le promoteur.</p> <p>De plus, l'augmentation du trafic routier entraînerait des embouteillages sur le chemin Ryan et dans notre quartier, et ce sans parler des problèmes de sécurité pour les résidents, en particulier pour les enfants et le débordement potentiel des stationnements pour les résidents. Elle accroîtrait le bruit et la pollution de l'air, ce qui nuirait grandement à notre qualité de vie. Aussi la construction se fera en 2 phases, ce qui ajoute un impact négatif important dans nos vies sur une période de 5 ans (la durée prévue de la construction). Nous aurons droit à tout sauf à un endroit paisible. De nombreuses questions sur le trafic quotidien n'ont pas été répondues par le promoteur. J'habite présentement près d'une école de taille similaire à Montréal et le trafic généré sur le seul boul. pour y accéder le matin et le soir est infernal même si l'école est desservie par autobus scolaire et transport public. L'espace réservé pour le stationnement de l'école présenté durant la soirée d'information nous indique que l'impact sera important pour notre communauté. L'acheteur a peut-être obtenu le terrain à moindre coût, mais la communauté dans son ensemble va souffrir si les règles de retrait sont modifiées pour permettre la construction de la route et de l'école telle que présentée par le promoteur.</p> <p>En outre, les règles de zonage sont mises en place pour protéger les intérêts de la communauté dans son ensemble, et pas seulement ceux des promoteurs immobiliers. Modifier les règles de retrait pour satisfaire un seul acheteur pourrait créer un dangereux précédent et compromettre l'efficacité des règles de zonage en général.</p> <p>&lt;&lt; Vous l'avez fait auparavant, pourquoi ne le feriez-vous pas pour moi ? &gt;&gt; Lorsque la boîte de Pandore sera ouverte et que d'autres projets d'expansion seront demandés dans le même secteur ou ailleurs, il y a fort à parier que la pression sera difficile à soutenir. Nous comprenons aussi que dans le but d'aider la ville à changer le zonage envers le projet du Collège, ce dernier a aussi établi un protocole d'entente garantissant l'accès aux terrains de M. Brisebois pour le domaine St-Bernard. Ceci ressemble grandement à du trafic d'influence auprès de la ville. Il est difficile de comprendre pourquoi la ville approuverait un tel projet à cet endroit étant donné les impacts et les sites alternatifs possibles qui auraient moins d'impact pour les résidents qui paient déjà des taxes très élevées.</p>

	<p>De plus, normalement au Québec les écoles ne rapportent aucune taxe et les élèves sont déjà servis à Val-David par ladite école.</p> <p>&lt;&lt;Quels sont les bénéfices supplémentaires à l'établissement de l'école à cet endroit ?&gt;&gt;</p> <p>Il est important de travailler dans le cadre des réglementations existantes et de trouver une solution qui profite à la communauté dans son ensemble, plutôt que de faire des exceptions pour des intérêts particuliers. Cela pourrait impliquer de trouver d'autres emplacements pour la route et l'école qui n'enfreignent pas les règles de retrait, ou bien d'explorer d'autres options de développement qui sont plus compatibles avec les règlements de zonage existants.</p> <p>&lt;&lt;Pourquoi notre quartier devrait-il subir 100% des impacts négatifs pour un promoteur mal informé ?&gt;&gt;</p> <p>En conséquence, nous nous opposons au changement de zonage pour ce projet tel que présenté et nous prendrons tous les moyens possibles à notre disposition pour nous y opposer.</p> <p>En résumé, s'il peut être frustrant pour l'acheteur du terrain d'avoir obtenu à bas prix un terrain d'une valeur douteuse sans avoir correctement vérifié les règles de zonage, il est important de prendre en compte les impacts plus larges sur la communauté et de travailler dans le cadre des règles existantes pour trouver une solution qui profite à tout le monde.</p>
7.	<p>Commentaires concernant la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant afin de réduire les distances entre un chemin ou une allée d'accès et un ruisseau intermittent ou un milieu humide de 30 à 15 ou 10 mètres, permettant ainsi le prolongement du chemin de l'Albatros comme voie d'accès au projet de Collège International à Mont-Tremblant.</p> <p>Mon conjoint et moi sommes les propriétaires et résidents à temps plein du projet Pure Tremblant et nous souhaitons partager nos perspectives sur la demande de dérogation citée ci-haut. Nous remercions la Ville d'avoir exigé du promoteur de tenir une rencontre d'information qui a permis d'avoir des éclaircissements plus grands sur le projet.</p> <p>Nous reconnaissons la valeur de l'établissement d'enseignement, mais la voie d'accès proposée au projet d'école est très certainement problématique pour plusieurs raisons:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Ville de Mont-Tremblant est d'un grand attrait pour les résidents et visiteurs en particulier pour son environnement naturel de très grande qualité. L'adoption et le maintien du règlement existant assurent une protection des ruisseaux et des milieux humides essentiels au maintien de l'équilibre naturel de la région.</li> <li>• Le projet du promoteur de prolonger le Chemin de l'Albatros comme voie d'accès au collège causerait un défrichage significatif qui serait trop près des zones protégées. Ceci causerait des torts aux ruisseaux et aux milieux humides.</li> <li>• L'entretien de la route proposée, si près des ruisseaux et des milieux humides, incluant le déneigement et l'épandage d'abrasif contribueraient à la dégradation de ces milieux que la réglementation municipale même souhaite protéger.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact sur l'augmentation de l'achalandage de véhicules qui résulterait de l'accès au collège dans un projet résidentiel paisible serait significatif et dangereux. La mixité d'utilisation du chemin de l'Albatros serait importante, soit par les marcheurs, les golfeurs, les véhicules d'entretien du golf, les résidents de Pure Tremblant, les clients de l'entreprise des Traineaux à Chiens ainsi que la navette desservant la montagne.</li> <li>• La sécurité des enfants du projet voulant accéder aux airs de jeux et à la piscine serait à risque avec une plus grande circulation de véhicules sur le chemin de l'Albatros.</li> <li>• Le promoteur nous dit qu'il y aurait 500 élèves en plus des employés, les autobus, les entreprises de service et certainement des parents et des visiteurs qui tous contribueraient à un achalandage important de véhicules. Nous croyons que cette situation augmenterait de façon significative les risques d'accident piétons/véhicules tout le long du prolongement du chemin de l'Albatros. Le promoteur semble grandement sous-estimé cet impact.</li> <li>• La pollution sonore et lumineuse du va-et-vient de véhicules sera très dérangeante pour les résidents de Pure Tremblant qui se sont établis sur ce site pour la qualité de vie et la quiétude que le projet offre.</li> </ul> <p>C'est pour ces raisons mentionnées que nous nous objectons à la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant afin de réduire les distances entre un chemin ou une allée d'accès et un ruisseau intermittent ou un milieu humide de 30 à 15 ou 10 mètres. De plus nous nous objectons aussi au prolongement du chemin de l'Albatros comme voie d'accès au projet de Collège International à Mont-Tremblant.</p>
8.	<p>Commentaires vis-à-vis la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant afin de réduire les distances entre un chemin ou une allée d'accès et un ruisseau intermittent ou un milieu humide de 30 à 15 ou 10 mètres, incluant la possibilité d'un prolongement du chemin de l'Albatros comme voie d'accès au Collège International à Mont-Tremblant (Projet des collèges Letendre et Laurentien).</p> <p>Mon mari et moi sommes propriétaires à Pure Tremblant depuis [REDACTED]. Nous avons acquis cette demeure pour la tranquillité des lieux et l'air pur. Vous nous voyez consternés d'apprendre que le chemin de l'Albatros soit priorisé comme voie d'accès au futur Collège international venant complètement anéantir notre tranquillité et la sécurité de nos enfants, sans ignorer le tort que tout le défrichement de la forêt causerait à cette belle nature. La présentation PowerPoint du projet du Collège international de Mont-Tremblant s'affiche comme étant : 'Un partenariat pour l'éducation à la protection de l'environnement...' (page 1 du PowerPoint), mais leur première intervention est une demande de modification de la réglementation d'urbanisme afin de réduire les distances entre un chemin et un milieu humide, créant un préjudice à la qualité de l'environnement. Quelle contradiction!</p> <p>L'objectif de la Loi concernant la conservation des milieux humides a été mis sur pied afin d'éviter les pertes de ces milieux humides et préserver la qualité de l'environnement. Durant mes années comme membre du conseil d'administration de Pure Tremblant, un sujet fréquemment discuté concernait les alternatives vis-à-vis la sécurité des enfants et la vitesse des voitures dans le projet. Une des propositions était de mettre des bacs à fleurs de chaque côté de la rue afin de réduire l'accès au projet et ainsi diminuer la vitesse. Nous sommes 39 propriétaires au total qui circulons dans le projet. Qu'en sera-t-il si le chemin de l'Albatros devient une voie élargie d'accès au Collège ? Nous n'avons pas choisi d'habiter sur le bord d'un boulevard avec sa pollution sonore et lumineuse, mais nous avons choisi la tranquillité et la nature. Suite à ma participation à la rencontre d'informations, je partage l'avis des participants sur les inconvénients et conséquences négatives du prolongement de chemin de l'Albatros, soit la circulation accrue, la pollution, la sécurité des résidents, la qualité de l'environnement. Pour ces raisons, nous nous opposons à ce que la Ville de Mont-Tremblant accorde une modification au règlement d'urbanisme afin de réduire les distances entre un chemin ou une allée d'accès et un ruisseau intermittent ou un milieu humide de 30 à 10 ou 15 mètres.</p>

9.	<p>Je ne suis pas favorable à ce projet. Ce projet ne m'a d'ailleurs pas été dévoilé lors de l'achat de mon condo et ce prolongement de route passerait directement devant mon condo. Je n'aimerais pas supporter la construction ou le trafic après. Aujourd'hui, cette zone et les sentiers sont utilisés par tant de personnes toute l'année et il serait dommage de perdre cela. Plus important encore, les impacts environnementaux sur le cours d'eau ne doivent pas être ignorés ou compris.</p>
10.	<p>Lors de l'achat de notre condo à Pure, il n'a jamais été question d'un tel développement. Nous avons acheté la quiétude dans un domaine qui ne devait plus avoir d'autre développement, avec un accès aux sentiers autour (Geai Bleu, Bellevue, etc.) pour le vélo de montagne, randonnée, ski de fond, etc. et le golf derrière. Le parcours du golf offre de magnifiques vues en haut, les promenades sont agréables et tranquilles. L'ajout d'une telle école et d'une telle route va transformer tout le secteur quoique vous, les promoteurs, pouvez en dire. C'est toujours beau et magique sur les documents de présentation, mais dans la réalité, on sait très bien qu'il y aura énormément de dérangement pendant et après les travaux et surtout que tout le paysage et la nature en seront affectés. Ce n'est pas un endroit pour construire une école, désolée pour vous. Le Collège Letendre devrait se trouver un projet près de St-Jovite. On se doute aussi que ce projet vise surtout d'aller chercher une clientèle internationale et riche, ça ne sera pas vraiment pour les étudiants locaux à moins d'en avoir les moyens! S'il y a de tels règlements municipaux et provinciaux, c'est pour protéger la nature et l'environnement, ce n'est pas pour les modifier dès que ça ne fait pas l'affaire d'un promoteur. La Ville de Mont-Tremblant est de plus en plus exigeante et a modifié plein de règlements récemment, par exemple, concernant la construction sur les pentes entre autres. J'espère que la Ville va continuer d'être de plus en plus restrictive et non l'inverse.</p> <p>De plus, pour les habitants de Pure, et pour les joueurs de golf sur le parcours du Diable, cette nouvelle route ainsi que la démolition d'une partie du sentier multifonctions Bellevue, ça serait une catastrophe, une perte inacceptable. Tous nos randonnées et déplacements par le sentier Bellevue en seront affectés. Même chose pour les habitants des chalets accessibles par la route Bellevue près du lac Ouimet. La quiétude du lac Ouimet en sera aussi affectée, c'est une évidence, tous les propriétaires qui ont des accès sur ce lac ne seront pas contents.</p> <p>Bref, comme toute la majorité des propriétaires autour de ce projet, nous sommes 200% contre ce projet et nous souhaitons que la Ville reste ferme sur ses règlements et respecte la quiétude et la nature de ce secteur. Ce genre de projet devrait rester autour du centre-ville de St-Jovite.</p>
11.	<p>Le prolongement de la rue Albatros causerait énormément d'inconvénients pour les résidents de notre quartier. Étant une ex-agente immobilière, je peux vous confirmer par expérience, que la valeur de nos propriétés sera définitivement affectée si une rue achalandée croise notre projet. La quiétude, la sécurité et l'environnement naturel sont les principaux attraits qui font que Pure est un endroit où il fait bon vivre. Afin de pouvoir conserver la valeur de notre propriété et notre qualité de vie nous nous opposons à ce que la Ville de Mont-Tremblant accorde une modification au règlement d'urbanisme qui viserait à réduire la distance entre un chemin (et des bâtiments) et un cours d'eau intermittent de 30m à 10m ou 15m.</p>
12.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous sommes résidents au [REDACTED] (Pure Tremblant) depuis [REDACTED], mais aussi résident de Mont-Tremblant depuis 13 ans. Au fil des années, j'ai vu évoluer les normes environnementales provoquant à l'occasion certaines contraintes de construction, mais, malgré la grogne de certains citoyens, cela a toujours été réalisé par la municipalité dans un objectif de</p>

	<p>préservation de l'environnement pour un meilleur avenir collectif, pour tous. J'ai été témoin, fin décembre 2021, de votre révision réglementaire en vue de la refonte du plan d'urbanisme, et cet esprit de préservation de l'environnement s'est toujours retrouvé au haut de vos préoccupations concernant tous les nouveaux projets.</p> <p>Pour ce qui est du projet du Collège Letendre à Mont-Tremblant, je vois un recul de toutes les prérogatives ou directives concernant l'environnement.</p> <p>Le promoteur demande :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Une dérogation pour permettre la construction d'une route à l'intérieur des normes acceptées par la Ville pour construire le long d'un ruisseau;</li> <li>2) Une construction importante à proximité d'un milieu humide significatif;</li> <li>3) La destruction d'un espace de villégiature très appréciée par les adeptes de plein air et de nature;</li> <li>4) La défiguration d'un des plus beaux golfs de la région;</li> <li>5) Destruction d'une partie de la piste Villa Bellevue, qui sert à de nombreuses activités sportives (ski de fond, randonnée pédestre, vélo de montagne).</li> </ol> <p>Je suis convaincu qu'il y a des espaces très adaptés à la construction d'une école dans notre région sans devoir transgresser plusieurs règlements municipaux de notre municipalité.</p>
13.	J'aimerais comprendre comment le permis a été initialement délivré par la Ville et ensuite retiré au Collège? Pouvons-nous mettre ce dossier prioritaire à la Ville, pour assurer la création d'une nouvelle école dans la région, nos écoles actuelles débordent et une clientèle locale semble très intéressé à y inscrire ses enfants.
14.	Superbe projet bravo! Svp n'oubliez pas de prévoir l'aménagement ou le déplacement des sentiers de vélo de montagne qui passent dans le secteur! Merci et bon succès!
15.	<p>Très gentil de vous occuper du sort des grenouilles, mais que faites-vous des gens qui ont investi dans une résidence et qui habitent le projet Pure Tremblant?</p> <p>On ne veut pas d'une autoroute qui passe devant notre porte d'entrée et sur le terrain de golf. Ça n'a aucun sens... Le prix de nos maisons va considérablement diminuer. Allez-vous nous compenser? Est-ce que le promoteur ou la Ville prévoit une expropriation des unités 205-211 qui seront directement affectées?</p>
16.	Ce projet est inacceptable - autant sur l'effet néfaste d'un projet de cette envergure sur l'environnement que sur les impacts négatifs que ce projet aura sur le Projet Pure. La valeur du projet en sera affectée de façon importante négativement et apportera un lot de circulation importante. L'accès et les dommages causeront un préjudice qui affectera la liquidité de nos actifs. Je suis contre ce projet.
17.	<p>Mon mari et moi avons acheté en [REDACTED] au Projet Pure Tremblant et nous faisons donc partie des 40 copropriétaires habitant sur la rue de l'Oiselet et sur la rue de l'Académie.</p> <p>J'ai participé à la réunion d'information du 28 mars dernier durant lequel le promoteur M. Legault (qui ne voulait pas se décrire comme tel au départ afin d'essayer de nous présenter son projet comme un "Organisme à but non-lucratif") a tenté de nous bernier en présentant un projet de Collège International de grande envergure alors qu'en fait, il a dû finalement</p>

clarifier les choses : c'est avant tout pour obtenir l'aval de la Ville de Mont-Tremblant que le projet est présenté comme un Collège international avec pensionnat alors qu'en réalité, c'est le Collège de Val Morin (un établissement secondaire régulier) qui s'implanterait en Phase 1. Aussi, nous sommes convaincus que le projet de Collège Phase 1 et Phase 2 ne s'arrêteront pas là une fois qu'une route sera construite: Il est fort à parier que les intentions des promoteurs (groupe Alterra, M. Patrice Brisebois et M. Legault) seront de tirer parti de cette route en construisant d'autres immeubles de type condo ou maisons de ville (tel que déjà discuté dans le passé) sur ces acres de terrain en montagne.

Nous nous opposons à ce que la Ville de Mont-Tremblant accorde une modification au règlement d'urbanisme qui viserait à réduire la distance entre un chemin (et des bâtiments) et un cours d'eau intermittent de 30m à 10m ou 15m et ce, pour un projet immobilier qui vise à détruire un milieu naturel. Procéder à une telle modification créerait un précédent au sein de notre communauté de villégiature et nous ramènerait plusieurs années en arrière. La grande majorité des citoyens participant à la réunion du 28 mars ont bien démontré toutes les incongruités, les inconvénients et les nombreuses conséquences malheureuses qu'aurait un tel projet sur le terrain projeté autant durant tout le temps que dureraient les travaux, mais aussi bien sûr une fois le tout implanté:

- Risques d'entraves majeures sur la montée Ryan et sur la rue Labelle;
- Sécurité des nombreux piétons, baigneurs se rendant à notre piscine privée, cyclistes, skieurs, voiturettes de golf, navette, traîneaux à chien, véhicules d'entretien...
- Augmentation des déversements et de la dégradation des eaux du lac Ouimet;
- Perte de quiétude et de tranquillité avec une route qui scinderait notre projet en deux (2);
- Haut niveau de pollution lumineuse et sonore durant les travaux et après;
- Impact environnemental qui détruirait un terrain rempli de ruisseaux, de sources naturelles, de petits affluents, d'immenses crevasses, de grands rochers, d'arbres matures rares qui permettent à une faune sauvage des plus diversifiées d'y vivre (renards, oiseaux de proie, chevreuils, coyotes, dindons, lièvres et de nombreux autres).

Par ailleurs, les nouveaux rôles d'évaluation foncière nous ont été envoyés il y a peu de temps et nous avons constaté l'augmentation considérable par rapport à la dernière évaluation. Il serait important que la Ville réalise que l'augmentation de la valeur de nos propriétés au Projet Pure est, entre autres, directement reliée à tranquillité de la nature avoisinante, la sécurité de notre petit quartier, la facilité d'accès aux sentiers de marche, vélo, ski de fond, etc...

De plus, certains copropriétaires qui ont acheté depuis moins d'un (1) an l'ont fait sans avoir du tout été avisés de ce projet et ont donc payé le prix fort pour leur propriété.

En tant que citoyens de Mont-Tremblant, nous espérons que nos voix seront entendues et que nous pourrons compter sur nos élus pour que de graves erreurs soient évitées pour nous et nos générations futures.

18.	<p>La réglementation qui impose 30m de séparation avec les cours d'eau intermittents est le facteur primordial dans ce dossier. Cette réglementation est basée sur des études scientifiques échelonnées sur plusieurs années et sur des problèmes environnementaux sérieux observés dans le passé lorsque non respectés. Il est critique d'éviter un autre désastre écologique suite à une demande de dérogation. La Ville s'engagerait sur une pente glissante et dangereuse en accordant une dérogation dans ce dossier. Que la route de l'Académie a été planifiée il y a plus de 15 ans et avant les nouveaux règlements n'y change rien, ce n'est pas une excuse pour accorder une dérogation.</p> <p>Ceci étant dit, le projet présenté est intéressant pour la communauté. Et il existe une alternative que le promoteur et la Ville semblent rejeter sans étude sérieuse tel que discuté avec le promoteur à la séance d'information. Une observation sur le terrain et les cartes hydrographiques du promoteur démontrent que la rue de Bellevue sur le chemin du Domaine St Bernard représente un accès au projet beaucoup plus intéressant. Il semble possible de construire cet accès sans appliquer de dérogation ou une dérogation sur un court segment et non pas une dérogation de plus d'un kilomètre pour l'extension de la rue de l'Académie. La pente pour l'accès est beaucoup plus faible que la montée jusqu'au départ du 15e trou au Diable réduisant les coûts. Le promoteur fait référence à un chemin d'accès existant de 5m de large au Diable mais il existe justement aussi un chemin de 5m de large à partir du cul-de-sac de la rue Bellevue qui se poursuit jusqu'à la piste de la Cloche en passant à moins de 300 mètres du site proposé. Au niveau de la circulation engendrée, le promoteur lui-même indique qu'il serait très limité et beaucoup plus faible que celle engendrée par les visiteurs au Domaine St-Bernard les fins de semaine. Et les déplacements pour l'académie seraient limités aux fins de semaine. Le promoteur et la Ville devraient sérieusement envisager cette solution qui génère beaucoup moins de dommages à l'environnement des milieux humides locaux et qui de requiert probablement (suite à une étude) aucune dérogation.</p>
19.	<p>Conseil d'Administration du Syndicat de Copropriété du Projet Pure Tremblant</p> <p>Perspective concernant une demande de modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant afin de réduire les distances entre un chemin ou une allée d'accès et un ruisseau intermittent ou un milieu humide de 30 à 15 ou 10 mètres (selon la pente). Cette perspective comprend aussi d'autres éléments concernant le possible prolongement du chemin de l'Albatros comme voie d'accès au Collège International à Mont-Tremblant et de la demande de dérogation des règlements municipaux pour la construction de la voie d'accès. (Projet des collèges Letendre et Laurentien).</p> <p>13 avril 2023</p> <p>Le Conseil d'Administration du Syndicat de Copropriété du Projet Pure Tremblant (CA) vous remercie et il a été grandement apprécié que les autorités de la Ville de Mont-Tremblant (Ville) aient exigé au promoteur du projet de tenir une rencontre d'information avec les propriétaires limitrophes avant les démarches subséquentes et usuelles d'examen du dossier prévue par la Ville. Le Syndicat de Copropriété comprend 39 résidences situées sur l'allée de l'Académie et l'allée de l'Oiselet à l'extrémité du chemin de l'Albatros. Plusieurs propriétaires du Projet Pure Tremblant ainsi que des propriétaires riverains au lac Ouimet, ont d'ailleurs participé à cette rencontre tenue le 28 mars dernier. Nous avons noté sur le site web de la Ville que les résidents de Mont-Tremblant, pas uniquement ceux limitrophes au projet, sont invités à offrir leur commentaire sur la demande de changement du règlement. Ce document présente la perspective du CA de Pure Tremblant concernant la demande du Collège International pour que la Ville de Mont-Tremblant modifie le cadre réglementaire d'urbanisme. Avis du CA concernant la demande de changement du règlement de 30 à 15 ou 10 mètres. Le CA de Pure est d'avis que la réglementation existante limitant à 30 mètres la distance entre un chemin ou une allée d'accès et un ruisseau intermittent ou un milieu humide est une disposition qui démontre de façon exemplaire le souci que la Ville a pour la protection de l'environnement, de la faune et que ce règlement ne devrait pas être modifié et qu'aucune exemption ne devrait être accordée. La Ville de Mont-</p>

Tremblant a un attrait indéniable pour les résidents et visiteurs pour plusieurs bonnes raisons dont, son environnement naturel de très grande qualité. L'adoption et le maintien du règlement existant assurent une protection et une pérennité des ruisseaux et des milieux humides essentiels au maintien de l'équilibre naturel de la région.

La Ville de Mont-Tremblant est et continuera d'être sollicitée par plusieurs développeurs et promoteurs qu'ils soient des milieux commerciaux, résidentiels, institutionnels tant privé que public. Nous sommes d'avis que pour chacun de ces projets potentiels, ceux-ci doivent se développer en respectant l'environnement tout en incluant les milieux humides et les ruisseaux intermittents comme dans la présente demande. Le promoteur du Collège International affirme que la réglementation de la Ville excède celle de la province. Si tel est le cas nous nous réjouissons de la reconnaissance des élus de Mont-Tremblant d'assurer une plus grande protection de ses milieux et de notre Ville qui est unique au Québec-Canada, en plus d'avoir une reconnaissance internationale pour la qualité de ses milieux naturels et de vie.

Le projet du promoteur de prolonger le chemin de l'Albatros comme voie d'accès au collège serait un grand bouleversement du boisé existant avec un défrichement significatif qui serait trop près des zones protégées. Ceci causerait certainement des torts aux ruisseaux et aux milieux humides. L'entretien de la route proposée, si près des ruisseaux et des milieux humides, incluant le déneigement et l'épandage d'abrasif, risque-t-il de créer de l'érosion de ces milieux? Il nous semble que le promoteur aurait dû s'assurer avant l'achat de son terrain, tout au moins avant de demander l'autorisation de le réaliser, que son projet pouvait être fait conformément à la réglementation en vigueur. Nous croyons que les annonces faites sur le site web du collège annonçant l'ouverture du collège sont grandement prématurées. Le promoteur a indiqué à la rencontre d'information qu'il n'avait pas de "plan B" comme voie d'accès alternative. Il est difficile de concevoir qu'un projet d'une telle envergure semble avoir pris pour acquis l'approbation d'une demande de changement réglementaire. Dans la mesure que cela est conforme à la réglementation et d'intérêt des partis, nous proposons que le promoteur et la Ville explorent la possibilité d'une voie d'accès au collège passant par le chemin du Domaine Saint Bernard. Ceci pourrait éviter le prolongement du chemin de l'Albatros et du chemin Bousquet. Il y aurait possiblement convergence d'intérêt commun entre le Collège et le Domaine Saint-Bernard pour collaborer puisque tous deux ont, entre autres, une mission éducative. Pourrait-il y avoir une collaboration de programmation et le partage de plateau naturel? Avis du CA concernant les impacts du prolongement du chemin de l'Albatros comme voie d'accès au Collège International. En plus des perspectives que nous avons mentionnées sur le changement de réglementation de 30 à 15 ou 10 mètres, nous voyons aussi d'autres problèmes avec cette voie envisagée dont les suivants :

1- L'impact sur l'achalandage de la circulation de véhicules qui résulterait de l'accès au collège durant et après la phase de construction serait significatif et dangereux.

A la fin de la construction de ce projet il y aurait, nous dit-on, 500 élèves, les employés, les autobus, les entreprises de service et certainement des parents et des visiteurs qui tous contribueraient à un achalandage important de véhicules. Le chemin de l'Albatros est déjà utilisé, entre autres, par des centaines de clients du Golf le Diable quotidiennement durant la saison ainsi que les véhicules d'entretien, les résidents de Pure Tremblant, les clients de l'entreprise des Traineaux à Chiens et la navette desservant la montagne. L'achalandage de véhicules causerait aussi des entraves significatives sur le chemin de la montée Ryan. Par exemple, l'affluence de circulation le matin et le soir générée par les activités de la montagne, coïnciderait avec les mêmes périodes de pointe de circulation du collège.

2- Le chemin de l'Albatros est traversé par un grand nombre de marcheurs, skieurs, cyclistes puisque les pistes de randonnées du secteur traversent le chemin de l'Albatros. L'augmentation de la circulation de véhicules ne ferait qu'accroître les risques d'accident. Déjà nous observons plusieurs golfeurs qui traversent le chemin de l'Albatros en voiturette de golf sans regarder avant de traverser causant des manœuvres d'évitement et des incidents très dangereux.

	<p>3- Le prolongement proposé du chemin de l'Albatros ferait en sorte que les voitures de golf, cyclistes, marcheurs et skieurs, traverseraient, au moins à trois reprises, le chemin de l'Albatros. De notre avis cela serait très dangereux avec un ajout de véhicules en circulation.</p> <p>4- Le prolongement du chemin de l'Albatros aurait un impact certain sur la quiétude des résidents du Projet Pure Tremblant venant scinder le projet en deux avec une voie de circulation importante au centre même du projet. La sécurité des résidents serait mise à risque, dont plusieurs enfants qui jouent dans le projet et accèdent aux aires de jeux et à la piscine. De plus, la pollution lumineuse et sonore serait préoccupante tant durant qu'après les travaux de construction des deux phases pouvant prendre, selon le promoteur, 5 ans.</p> <p>5- Le promoteur a indiqué qu'il avait acheté un terrain de très grande surface limitrophe au Collège et qu'il ne prévoyait pas développer ces terrains du moins pas dans les projets à venir. Nous nous préoccupons du fait que si le chemin de l'Albatros est prolongé, le risque de développer ce terrain à des fins autres que l'école (résidentiel ou commercial) serait attractif pour le promoteur.</p> <p>Conclusion</p> <p>Le CA de Pure Tremblant a examiné les propositions du promoteur et de la demande de modification réglementaire que celui-ci a soumise à la Ville. Nous avons aussi saisi la perspective des propriétaires du Projet Pure. Pour les raisons énoncées dans ce document, nous sommes unanimes à demander à la Ville de refuser toutes les demandes de changement réglementaire et de refuser toutes les demandes du Collège pour prolonger le chemin de l'Albatros comme voie d'accès au projet du Collège International.</p>
20.	<p>██████████ avons acheté en ██████ au Projet Pure Tremblant et nous faisons donc partie des 40 copropriétaires habitant sur la rue de l'Oiselet et sur la rue de l'Académie.</p> <p>Nous avons pris connaissance des informations transmises lors de la réunion du 28 mars dernier faisant état du projet de Collège International de grande envergure. Toutefois, en obtenant les détails additionnels, nous avons compris que cette rencontre avait été convoquée par le promoteur dans le but d'obtenir l'aval de la Ville de Mont-Tremblant pour la construction d'une route et que le projet présenté comme un Collège international avec pensionnat est en réalité le Collège de Val Morin, un établissement secondaire régulier. À la lumière de ces informations, nous pouvons soupçonner que les intentions des promoteurs (groupe Alterra, M. Patrice Brisebois et M. Legault) seront de tirer parti de cette route en construisant d'autres immeubles de type condo ou maisons de ville sur ces acres de terrain en montagne. De plus, si un tel projet voyait le jour, nous croyons que plusieurs inconvénients et nombreuses conséquences seraient néfastes sur le terrain projeté autant durant tout le temps que dureraient les travaux, mais aussi bien sûr une fois le tout implanté, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Risques d'entraves majeures sur la montée Ryan et sur la rue Labelle;</li><li>• Sécurité des nombreux piétons, baigneurs se rendant à notre piscine privée, cyclistes, skieurs, voitures de golf, navette, traîneaux à chien, véhicules d'entretien;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des déversements et de la dégradation des eaux du lac Ouimet;</li> <li>• Perte de quiétude et de tranquillité avec une route qui scinderait notre projet en deux sections de part et d'autre de cette route;</li> <li>• Haut niveau de pollution lumineuse et sonore durant les travaux et après;</li> <li>• Dénaturation et dépréciation de la valeur du projet PURE qui avait été autorisé en amont par la Ville comme projet intégré et privé; • Impact environnemental qui détruirait un terrain rempli de ruisseaux, de sources naturelles, de petits affluents, d'immenses crevasses, de grands rochers, d'arbres matures rares qui permettent à une faune sauvage des plus diversifiées d'y vivre (renards, oiseaux de proie, chevreuils, coyotes, dindons, lièvres et de nombreux autres).</li> </ul> <p>Par ailleurs, les nouveaux rôles d'évaluation foncière nous ont été envoyés il y a peu de temps et nous avons constaté l'augmentation considérable par rapport à la dernière évaluation. Il serait important que la Ville réalise que l'augmentation de la valeur de nos propriétés au Projet Pure est entre autres, directement reliés à cette tranquillité de la nature avoisinante, à la sécurité des résidents du projet et pour l'ensemble de la population qui bénéficient aussi de cette facilité d'accès aux sentiers de marche, vélo, raquettes, ski de fond, etc.</p> <p>Pour tous ces considérants, nous nous opposons à ce que la Ville de Mont-Tremblant accorde une modification au règlement d'urbanisme qui viserait à réduire la distance entre un chemin (et des bâtiments) et un cours d'eau intermittent de 30m à 10m ou 15m et ce, pour un projet immobilier qui vise à détruire un milieu naturel et scinder en deux parties le projet de copropriétés PURE de chaque côté d'une route qui deviendrait rapidement surexploitée. Procéder à une telle modification créerait un précédent au sein de notre communauté de villégiature et nous ramènerait plusieurs années en arrière.</p>
21.	<p>A qui de droit,</p> <p>En tant que propriétaire et résidente du Pure Tremblant, je m'oppose à la construction de la route dans le projet du Pure pour accéder au Collège. Svp, trouvez un autre accès à ce lot enclavé tout en respectant les règlements environnementaux pour protéger les zones humides. La construction d'une route à travers le Pure affectera notre qualité de vie négativement en augmentant la circulation automobile, en affectant notre vue de la montagne, en réduisant nos espaces de stationnement déjà limités et en m'imposant une route à quelques mètres de ma porte avant.</p> <p>Merci pour votre considération.</p>
22.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous avons acheté au Pure Tremblant en [REDACTED] pour la tranquillité de ce projet. Nous étions au Borealis avant et avec le Airbnb on aimait moins. Le projet proposé va changer radicalement la circulation dans le projet. Nous avons 2 enfants et nous trouvons que l'augmentation de la circulation est dangereux et va nuire à la sécurité des résidents de Pure Tremblant. De plus, cette proposition va à l'encontre de l'essence même du projet et de ce pourquoi nous avons acheté, c'est à dire un environnement de tranquillité avec la nature. Nous utilisons autant l'été que l'hiver les sentiers qui passent par le prolongement du chemin Albatros. C'est pourquoi je me joins aux autres propriétaires de Pure Tremblant pour</p>

	demander à la Ville de refuser toutes les demandes de changement règlementaire et de refuser toutes les demandes du Collège pour prolonger le chemin de l'Albatros comme voie d'accès au Projet du Collège International.
--	---